asiabe

1141 Sévery, le 14 septembre 2022

Préavis N° 03/2022
du Comité directeur au Conseil intercommunal concernant

le budget 2023
****

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les documents qui vous sont remis avec le présent préavis sont les suivants :

- Récapitulatif du budget 2023 avec acompte annuel dû par chaque commune
- les tableaux des locations des locaux.

Lors de sa séance du 14 septembre 2022, le Comité Directeur a établi et approuvé le budget 2023 tel qu'il vous est présenté. Le budget 2023 prévoit des dépenses nettes de Fr. 3'371'100.00 pour l'enseignement primaire et secondaire auxquelles s'ajoutent Fr. 866'700.00 pour le bâtiment Léman et Fr. 55'100.00 pour les portacabines ainsi que Fr. 514'780.00 pour le parascolaire. Les dépenses nettes totales à répartir se montent donc à Fr. 4'807'680.00, en augmentation de Fr. 24'520.00 par rapport au budget 2022. A savoir que Fr. 15'000.00 ont déjà été rajoutés au budget 2022 dans le courant de l'année 2022 par le biais d'un préavis complémentaire pour la mise en place d'une étude démographique par Microgis (Fr. 15'000.00).

Les charges des bâtiments loués représentent la plus grande part des dépenses (36.5%). Les frais liés au collège Léman et aux nouveaux portacabines prennent 19% du budget. Viennent ensuite les transports pour 24%, le parascolaire pour 11% tandis que les autres postes absorbent les 9.5% qui restent.

Des explications plus précises vous sont apportées ci-dessous sur les chapitres où l'on constate une différence significative entre le budget 2022 et le budget 2023.

351. Collège Léman

L'augmentation dans ce chapitre provient majoritairement des frais d'eau, d'énergie et de combustible avec la large hausse annoncée que ce soit dans le domaine du gaz ou de l'électricité. Le remplacement de 3 Affichages Numériques Frontaux (ANF) vient lui aussi contribuer à cette augmentation.
Par ailleurs les frais d'intérêt de la dette continuent de baisser.

352. Portacabines

Comme pour le collège du Léman, la hausse de ce chapitre provient presque exclusivement de l'augmentation annoncée des frais énergétiques.

500.110 Administration

Au vu des réflexions nécessaires à l'élaboration du projet d'un futur nouveau collège, les vacations du CoDir ont été reconsidérées.

Comme annoncé lors de la présentation du budget 2022, les taux d'occupation de notre personnel administratif sont voués à augmenter. Le pourcentage de notre boursière passé à 50% en 2021 reste toujours en dessous des besoins de la charge de travail, c'est pourquoi nous prévoyons de la faire épauler en 2023 par un nouveau collaborateur à 20%. Ces taux sont répartis entre le chapitre administration (16%) et le chapitre parascolaire (4%).

La mise en place d'un logiciel comptable plus performant pour optimiser le travail de la bourse provoque une augmentation provisoire des honoraires administratifs liée à la transition entre les 2 logiciels.

De plus, au vu de l'évolution de la situation économique et de l'augmentation de l'IPC ainsi que de l'impact de la convention avec l'état de Vaud qu'avait l'ASIABE au sujet des bibliothécaires, les charges de personnel et d'assurances sociales ont également augmenté.

500.111 Devoirs surveillés

Cette année, grâce à une bonne communication et un fort taux de remplissage du parascolaire, deux créneaux de devoirs surveillés ont pu être ouverts avec un taux d'inscription satisfaisant.

500.113 Surveillance de la pause de midi secondaires

Grâce à la qualification du personnel et à une organisation optimale, les coûts du personnel pour la pause de midi ont pu fortement baisser.

500.115 Accueil parascolaire

L'ouverture d'un centre aéré pour la première fois en 2022, à la satisfaction autant des parents, des enfants que de la direction du parascolaire, a amené à la reconduite du projet sur 2023.

Depuis la rentrée, l'accueil des petits déjeuners de Bière a déménagé à Berolle afin de pouvoir accueillir les enfants en toute sérénité avec un léger impact sur les remboursements de frais, les trajets entre Bière et Berolle des employés étant pris en charge par l'Asiabe, ainsi que sur les locations avec l'ajout d'une nouvelle salle.

500.116 Bibliothèque scolaire

Les bibliothécaires scolaires étant à nouveau sous l'égide du Canton, ces comptes ne sont plus d'aucune utilité.

501.350 Bâtiments – Mobilier Général

L'augmentation des coûts provient de l'achat d'ANF correspondant à la nouvelle politique de l'Etat de Vaud quant à l'enseignement.

502.180.3188 Transports des écoliers

Grâce à la démarche de marché public des transports tenue en 2021, le budget transports scolaires 2023 note une diminution, toutefois tempérée par la hausse des prix des carburants.

570 Camps scolaires – culture - sports

La reprise des activités des sports facultatifs vient appuyer l'augmentation de ce chapitre en lien avec l'augmentation des coûts des camps générée par la hausse générale des prix.

CONCLUSIONS

En résumé, malgré les divers investissements, notamment les ANF et l'augmentation des charges énergétiques, nous parvenons à maintenir un budget stable grâce en particulier à une baisse de la charge des transports.

Au vu de ce qui précède, le Comité Directeur vous propose de voter les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis N°03/2022 du Comité Directeur,
- ouï le rapport de la commission de gestion/finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

- **d'adopter le budget 2023 tel que présenté.**

Le budget 2023 et les commentaires le concernant, ainsi que le présent préavis, ont été adoptés par le Comité Directeur dans sa séance du 14 septembre 2022.

Pour le Comité Directeur

Le Président	La Secrétaire
Cédric Beaud	Stéphanie Baud

Annexes : - divers décomptes et tableaux
- budget 2023 avec commentaires